ART. 10 N° CE373

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2024

### SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º CE373

présenté par M. Echaniz, M. Naillet, Mme Thomin, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Garot, M. Bertrand Petit et M. Potier

-----

#### **ARTICLE 10**

À l'alinéa 18, après le mot :

« orientation »

insérer les mots:

«, de l'organisation des temps collectifs ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure une dimension collective dans le parcours du porteur de projet à l'installation ou du cédant.

Les échanges collectifs permettent au porteur de projet de se tisser un environnement socioprofessionnel solide dans leur territoire. Conserver un temps d'échange entre les futurs installés leur permet également de confronter leurs projets.

Tel est le sens du présent amendement, inspiré par une proposition des Chambres d'agriculture.